



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Protection des abeilles sauvages

Question écrite n° 25741

### Texte de la question

M. Damien Pichereau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la protection des abeilles sauvages, qui représentent 90 % de la population apicole en France. Si l'abeille domestique est représentée par la seule espèce *apis mellifera*, les abeilles sauvages, elles, comptent près d'un millier d'espèces différentes, ce qui leur confère un rôle de pollinisateur nettement supérieur à celui de l'abeille domestique. Malheureusement, plusieurs études menées à l'échelle de l'Europe tentent à prouver que leur nombre est en déclin, notamment du fait de la transformation des zones rurales, et de la présence qui en résulte d'*apis mellifera* dans les zones d'habitat des abeilles sauvages, comme le détaille le rapport de l'Observatoire des Abeilles de 2015. Il semble donc urgent de trouver des solutions pour trouver un équilibre qui permette à toutes les abeilles de cohabiter. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Damien Pichereau](#)

**Circonscription :** Sarthe (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25741

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** [Agriculture et alimentation](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 janvier 2020](#), page 147

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)